

Bulletin d'inscription pour l'envoi de SMS

Vous êtes en possession d'EDTVS, de PRONOTE ou PRONOTEVS, d'HYPERPLANNING.

Cette simple inscription vous suffit pour pouvoir envoyer des SMS depuis le ou les logiciels que vous avez.

Tous les champs du formulaire sont obligatoires, tout formulaire incomplet ne sera pas traité.

Je soussigné (Nom, prénom) : agissant en qualité de :

Pour l'établissement : Numéro UAI (RNE) :

E-mail : Numéro de client :

Tél : Fax :

Je commande la fonctionnalité permettant l'envoi de SMS pendant une durée d'une année à travers les logiciels :

PRONOTE/PRONOTEVS EDTVS HYPERPLANNING (cochez le ou les logiciels concernés)

A renvoyer par fax au **04 96 15 00 06**

ou par courrier à **INDEX EDUCATION 13388 Marseille cedex 13**

Fait à le

Signature :

Cachet de l'établissement

INDEX EDUCATION - TÉL. : 04 96 15 21 70 - E-MAIL : INFO@INDEX-EDUCATION.FR - SITE INTERNET : HTTP://WWW.INDEX-EDUCATION.COM

Envoi de SMS depuis les logiciels Index-Education

Conditions d'accès

Le module SMS n'est accessible qu'aux établissements disposant d'une licence du logiciel EDTVS en version 2006 ou ultérieure, PRONOTEVS en version 6.0 ou ultérieure, PRONOTE en version 7.0 ou ultérieure, Hyperplanning en version 2009 ou ultérieure.

Description technique du module SMS

Le module SMS, permet à l'établissement d'envoyer des SMS directement à travers l'interface logicielle. Les SMS ont une longueur maximale de 160 caractères. L'utilisateur pourra consulter directement à partir de l'interface logicielle les accusés de réception.

Les SMS ne peuvent être envoyés qu'à partir d'un poste connecté à internet. INDEX EDUCATION garantit 24h de tentative de transfert, passé ce délai, les SMS envoyés dont les destinataires sont injoignables de leur fait sont purement et simplement annulés.

Mise en œuvre et renouvellement

Pour activer le module SMS, il faut saisir un code d'enregistrement fourni par INDEX EDUCATION. Ce code est fourni après réception du bulletin d'inscription dûment complété et revêtu du cachet de l'établissement. La durée de validité de l'inscription est d'une année à compter de son enregistrement par INDEX EDUCATION.

Au terme de l'année d'inscription, le client devra renouveler le service par l'envoi à INDEX EDUCATION d'un nouveau « bulletin d'inscription pour l'envoi de SMS ». Une alerte sera adressée au client par INDEX EDUCATION 2 semaines avant le terme.

Tarif unitaire hors taxe par zone de destination

(Tarif au 01/09/2011 sous réserve de modification)

- FRANCE Métropolitaine : **0,100 € H.T.**

- DOM/TOM (Guadeloupe, Guyane Française, La Réunion, Martinique, Mayotte, Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna) : **0,125 € H.T.**

- ETRANGER (liste des destinations sur notre site) : **0,125 € H.T.**

Pour des tarifs vers d'autres destinations que celles affichées sur le site, veuillez nous consulter. A ces tarifs est appliqué le taux de T.V.A. en vigueur.

Conditions de Paiement

Aucun frais d'abonnement n'est facturé.

Tous les SMS émis sont facturés selon le tarif indiqué, y compris les SMS annulés au bout de 24 heures du fait des destinataires injoignables.

Les factures sont émises mensuellement si le montant à facturer est supérieur ou égal à 30,00 € H.T. Dans le cas contraire, le montant est

reporté au mois suivant, sauf s'il s'agit du dernier mois de l'année pour lequel une facture sera émise.

Le détail des SMS facturés est consultable et imprimable directement à partir des logiciels.

Utilisation du service

Le client reconnaît que les données transmises ainsi que les conditions d'envoi du contenu sont établies sous sa responsabilité et sous son contrôle. Le client s'engage à vérifier que le contenu desdits SMS est conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs ainsi qu'à toutes législations et réglementations applicables. Le client garantit INDEX EDUCATION contre tout recours de tiers visant à incriminer INDEX EDUCATION pour les données transmises.

Le client s'assure du consentement préalable des utilisateurs finaux pour la réception des SMS dans le cadre de la fourniture du service. Le client s'engage à assurer et faire respecter la protection et la confidentialité des informations nominatives des utilisateurs finaux dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Conformément à la loi n° 78-17 du 06/01/1978 et à la loi pour la confiance dans l'économie numérique, notre opérateur s'engage à ne plus envoyer de SMS aux parents qui en feront la demande en répondant par SMS simplement "STOP" au numéro d'expéditeur qui s'affiche désormais.

Le client doit s'assurer que tout utilisateur final ayant fait l'objet dudit traitement pourra y avoir accès afin de prendre connaissance des informations le concernant et les rectifier, le cas échéant.

En tout état de cause, le client garantit INDEX EDUCATION de tout recours de tiers du fait de SMS émis au titre du service auquel ils n'auraient pas expressément souscrit ou dont le contenu leur aurait causé un préjudice et ce, quelle que soit la réglementation applicable.

Confidentialité & disponibilité

Les SMS parviennent sous forme de texte crypté à INDEX EDUCATION qui les redirige vers les trois opérateurs via une plate-forme sécurisée par des clés de cryptage à 128 bits. INDEX EDUCATION s'engage à tenir les établissements informés de l'acheminement des SMS par consultation sur l'interface logicielle.

INDEX EDUCATION décline toute responsabilité en cas de défaillance, interruption ou défaut de transmission qui ne lui serait pas directement imputable notamment de ce qui relèverait de la force majeure ou de la défaillance des opérateurs.



Depuis EDT, PRONOTE et HYPERPLANNING **ENVOYEZ DES SMS !**

Combien de temps vos équipes passent-elles à essayer de joindre les parents au téléphone ? Répondeurs, lignes occupées, erreur de numérotation : votre système de communication est-il vraiment efficace ?

Le SMS, c'est direct. Vous l'envoyez en un clic. Parents ou professeurs le reçoivent aussitôt, où qu'ils soient.

Avec le récapitulatif des réceptions, le doute n'est plus de mise, vous savez quand l'information est transmise.

Ni abonnement, ni forfait, vous ne payez que les SMS envoyés et ça change tout !

Dans tous nos logiciels, dès la saisie ou lors d'un publipostage, les fonctions d'envoi de SMS sont disponibles partout où vous en avez besoin.

Pour les parents, c'est la possibilité d'être informés de manière discrète à tout moment de la journée.

Pour les personnels d'encadrement, c'est plus de temps à consacrer aux élèves présents dans l'établissement.

Pour l'établissement, c'est une économie considérable.

Le SMS est devenu le moyen de communication le plus efficace.